

## Appel à projets

### Pour l'attribution de l'arcade « **Vêtements, Textile & Couture** »



Image de synthèse du quartier du Rolliet. Source : Office de l'urbanisme, Pixalab, 2022

**Grand Projet des Cherpines  
Commune de Plan-les-Ouates  
Quartier du Rolliet, bâtiment D**

**Maîtrise d'ouvrage : Coopérative du Rolliet**

**Délai de candidature au 3 mai 2026**

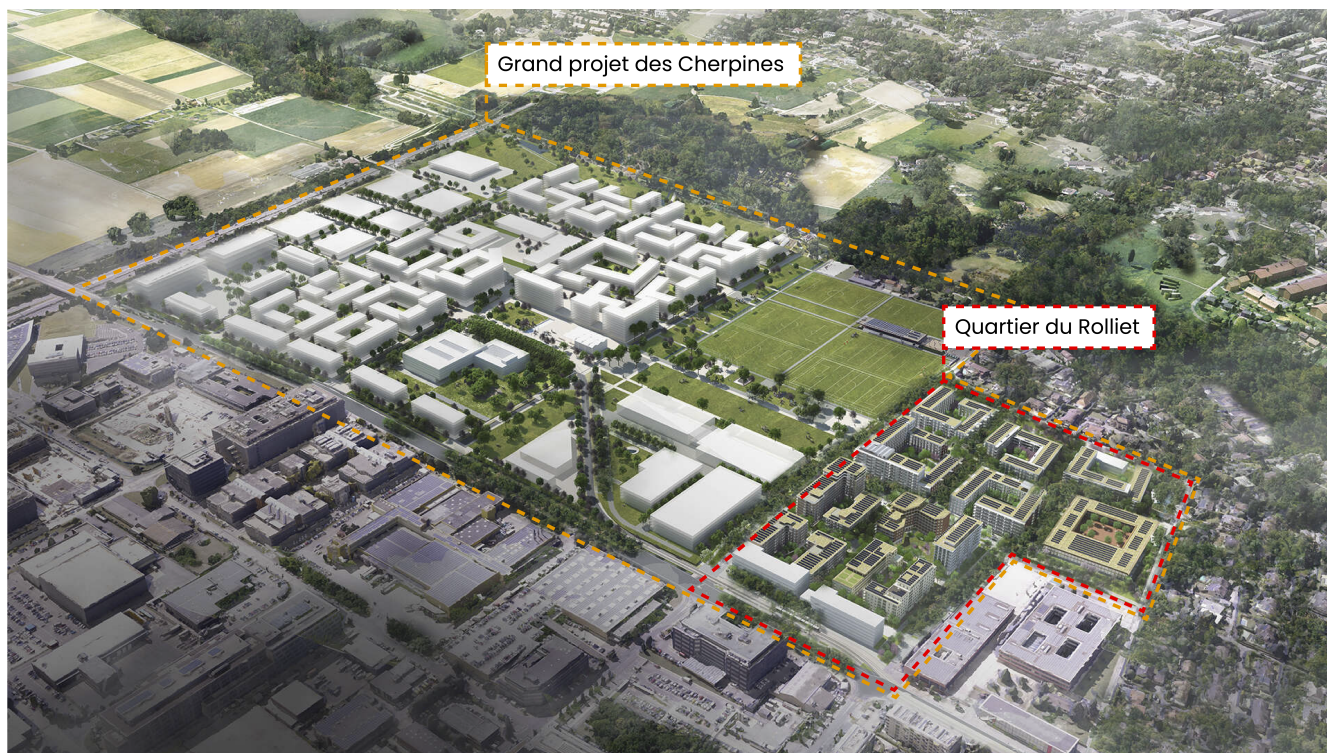
## Contexte

### **Le grand projet des Cherpines et le quartier du Rolliet**

Le grand projet des Cherpines est situé sur les communes de Confignon et de Plan-les-Ouates. Il accueillera des logements, une zone de développement industriel et artisanal, des activités marchandes, des équipements sportifs, des équipements culturels ainsi que des lieux de loisirs et rencontres. Récemment prolongée, la ligne de tramway 15 compte deux arrêts au sein même du périmètre du projet.

Le quartier du Rolliet sera la première pièce dans le grand projet des Cherpines. Comprenant pas moins de 1000 logements, sa construction par étapes a débuté au printemps 2024 et s'étendra jusqu'en 2029.

Obtenez plus d'informations sur le quartier aux adresses suivantes : [www.rolliet.ch](http://www.rolliet.ch) et [www.aménagementplo.ch/projet-le-rolliet](http://www.aménagementplo.ch/projet-le-rolliet)



Localisation sur la base de l'image de synthèse du grand projet des Cherpines. Source : Office de l'urbanisme, Pixalab, 2024

### **Les Activités contribuant à la Vie de Quartier (AVQ)**

La Commune de Plan-les-Ouates, le Canton de Genève et l'ensemble des développeurs du quartier (structuré sous la forme de la Coopérative du Rolliet) ont mis en place un programme destiné à la « Qualité de la vie de quartier ». Son but est de dédier 5 % des surfaces brutes de plancher du périmètre (soit une superficie totale d'environ 5'000 m<sup>2</sup>) aux Activités contribuant à la Vie de Quartier (AVQ). Ce terme regroupe des activités qui génèrent une faible valeur ajoutée économique (et ne sont donc pas en mesure de payer un loyer au prix du marché) et une forte valeur ajoutée sociale.

Des surfaces non-marchandes sont déjà réservées aux besoins communaux (crèches, arcades jeunesse, etc.) et à des associations retenues par la Commune lors d'un appel à projet effectué en 2018. En outre, une partie des arcades ont déjà fait l'objet d'un appel à projets en 2025. Cependant, un certain nombre d'arcades ne sont pas encore attribuées, un appel à projets est dès lors lancé afin de solliciter des porteurs et porteuses de projets.

## **Plan d'ensemble des arcades AVQ du quartier du Rolliet**

Un plan d'ensemble des arcades planifiées dans le quartier du Rolliet est disponible en annexe du présent document. Il permet d'identifier l'emplacement des arcades ainsi que les activités projetées à l'échelle du quartier.

## **Temporalité des appels à projets pour les arcades AVQ du quartier du Rolliet**

La construction des différents îlots du quartier s'étendra sur plusieurs années. Ainsi, un premier appel à projets a permis l'attribution de trois arcades en 2025. Aussi, le présent appel à projets fait partie d'une deuxième phase d'attribution concernant neuf arcades dont la livraison est prévue au premier semestre 2027 (voir plan d'ensemble des arcades AVQ). Une troisième phase d'appel à projets aura lieu durant l'année 2027 pour le reste des arcades à attribuer, situées dans les îlots dont la livraison sera plus tardive.

## **Évolutivité du projet**

Suite à la sélection du projet lauréat, un pré-accord sera signé entre la coopérative du Rolliet et les preneurs et preneuses de l'arcade (voir point 8 du présent appel à projets). L'objectif est d'instaurer un dialogue entre les deux parties, permettant d'accompagner et de faire évoluer le projet lauréat pour garantir une parfaite adéquation entre les services proposés et les besoins du quartier, tout en stabilisant le modèle d'affaire et garantissant une viabilité économique du projet.

## **Candidatures conjointes et regroupement d'activités**

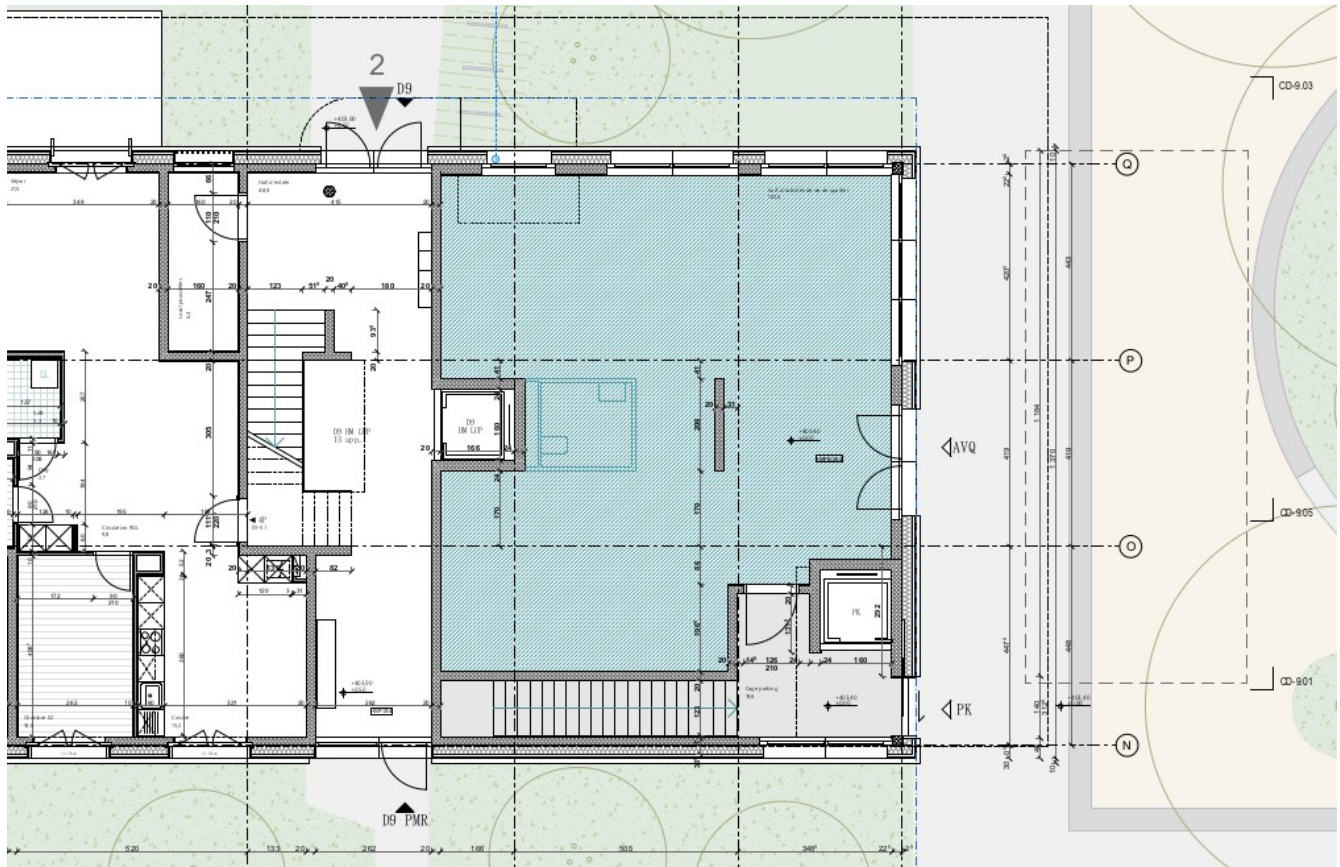
Les éventuelles candidatures dont l'activité projetée ne répond pas à l'ensemble des attendus obligatoires et/ou ne correspond pas à la taille de l'arcade sont tout de même encouragées. En effet, si des candidatures complémentaires au bon fonctionnement de l'arcade sont proposées, un regroupement des activités sera évalué. De même, la surface annoncée pourrait, selon les candidatures reçues, être cloisonnée et séparée pour correspondre aux besoins individuels des activités.

En outre, les candidatures conjointes sont encouragées. Dans cette optique, nous invitons les candidats à mentionner les besoins en surface et les critères spécifiques (visibilité recherchée, accès, etc.).

## **Acteurs et actrices du projet**

La Coopérative du Rolliet regroupe l'ensemble des bailleurs tant privés que publics. Elle est représentée par un Conseil d'administration. Horizon Rolliet est en charge de l'exploitation de la Coopérative et des mesures servicielles de celle-ci, dont la gestion locative des arcades AVQ, l'animation du quartier ainsi que la mise en œuvre d'une centrale de mobilité, d'un espace de quartier et d'un coworking. Rez Actifs est le mandataire chargé de l'élaboration et du suivi du présent appel à projets.

## L'arcade « Vêtements, Textile & Couture »



### 1) Localisation

L'arcade « Vêtements, Textile & Couture » se situe dans l'îlot D. Son entrée donne directement sur la place centrale du quartier du Rollet, délimitée par des bâtiments dont les arcades participeront à l'animation et à la vitalité de cette dernière. Sa façade nord donne sur un axe piéton structurant, allant de l'école publique au centre sportif des Cherpines.

### 2) Raison d'être de l'arcade

Proposer une arcade ouverte sur l'extérieur : de création (ateliers), de vente (showroom, seconde main) et de réparation (raccourcissement et retouches) de textile, de vêtements et d'accessoires.

### 3) Programmation : usages attendus et synergies recherchées

#### Attendus

Afin de répondre à la définition d'activité AVQ énoncée dans la partie « contexte » du présent document, il est nécessaire que le projet réponde aux attendus obligatoires ainsi qu'à un maximum des attendus optionnels énumérés ci-dessous :

#### **a. Obligatoires :**

1. Proposer un service de vente / échange de vêtements durable et/ou de seconde main ;
2. Proposer un service de retouche de vêtements, chaussures et accessoires ;
3. Proposer des ateliers de conception / retouches / réparation et des formations liées aux textiles ;
4. Garantir une politique d'achat locale et/ou durable ;
5. Offrir des horaires étendus (en adéquation avec les rythmes de travail) : si possible, ouverture quotidienne, dont le mercredi et samedi ;
6. Proposer plusieurs gammes de prix (prix différenciés et/ou variété de l'offre) ;
7. Se conformer aux exigences SNBS Quartier et Minergie-P-ECO dans l'aménagement intérieur des arcades (une description détaillée des critères et exigences à respecter sera fournie plus en aval du projet).

#### **b. Optionnels :**

1. Si pertinent, proposer un accueil commun pour les différents services de l'arcade ;
2. Organiser un ou plusieurs événements par année dans l'espace public.

### **Synergies identifiées**

Afin de favoriser le partage de compétences et la mutualisation des espaces dans le quartier, plusieurs synergies ont été identifiées avec différentes arcades du quartier.

L'activité envisagée pour l'arcade « Vêtements, Textile & Couture » doit dès lors prendre en compte les synergies identifiées avec les arcades listées ci-après. Les porteurs et porteuses de projet sont aussi invité·es à décliner les synergies entrevues et ouvrir le champ des possibles.

Arcades identifiées (voir le plan en annexe pour l'emplacement des arcades) :

- Arcades Atelier d'artistes ;
- Arcade Danse et Mouvement ;
- Arcade Fablab & Atelier bois ;
- Arcades communales Enfance & Jeunesse ;
- École ;
- Établissement médico-social (EMS) ;
- Établissement pour personnes handicapées (EPH) ;
- Horizon Rolliet ;
- Immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA).

### **Collaboration avec la Fondation Foyer-Handicap (FFH)**

FFH a identifié une possible collaboration entre l'arcade « Vêtements, Textile & Couture » et les entreprises sociales de la fondation.

## **4) Caractéristiques des locaux**

### **Description de l'arcade**

L'arcade Vêtements, Textile & Couture comprend 101.6 m<sup>2</sup> de surface utile. Elle dispose d'une double entrée, accessible aux personnes à mobilité réduite. Elle sera livrée avec les aménagements de base et les finitions semi-brutes, soit : la structure porteuse, l'enveloppe, la mise en chauffe, la distribution d'eau, les chapes, les sanitaires et les murs lissés. Elle ne dispose pas d'espace de stockage en sous-sol.

## **Travaux à entreprendre par le locataire**

Comme énoncé dans la description de l'arcade, les locaux sont livrés semi-bruts. Il revient donc au locataire d'entreprendre à sa charge les aménagements intérieurs (peinture, revêtement du sol, cloisons, portes intérieures, etc.).

## **Livraison et durée**

La livraison de l'arcade est prévue pour le 1<sup>er</sup> avril 2027. Cependant, cette date est indicative et peut encore légèrement évoluer dans le temps.

La durée du bail est en principe de 5 ans, renouvelable.

## **Prix du loyer et charges**

Le prix du loyer au m<sup>2</sup> SU par année est de CHF 100.

Les frais suivants sont à la charge du locataire : chauffage, eau, électricité, ainsi que l'ensemble des frais d'exploitation. Taxes, impôts et assurances.

## **5) Contenu des candidatures**

Chaque candidature devra comprendre les éléments suivants :

- Lettre de motivation
  - Expliquer les corrélations entre l'activité envisagée et les attendus (AVQ) du point 3 du présent appel à projet
  - Mentionner les éventuelles synergies avec d'autres arcades
- Dossier de candidature
  - Résumé opérationnel : descriptif de l'activité, des prix pratiqués, des objectifs, de l'analyse du marché
  - Modèle d'affaires (business model canevas)
  - Données financières : compte de résultat et bilan des deux derniers exercices (si existant), budget prévisionnel et/ou business plan, vue d'ensemble des besoins de financements
  - Éventuels besoins particuliers en termes d'aménagement
  - Tout élément permettant de préciser l'activité : plan, photographie, référence, etc.
  - Descriptif de l'équipe et CV des porteurs et porteuses de l'activité

En outre, en cas de sélection de la candidature par la Coopérative du Rolliet (voir point 8 du présent appel à projet), les porteurs et porteuses de projet devront par la suite être en mesure de fournir les éléments suivants préalablement à la signature de la promesse de bail :

- Budget détaillé des frais d'aménagement spécifiques des locaux
- État des lieux des recherches de financement nécessaires à l'aménagement des locaux, au versement de la garantie de loyer et au fonctionnement de l'activité (si applicable)
- Accord sur le bail-type envoyé par le bailleur préalablement à cette étape

## 6) Envoi des candidatures

Les candidatures doivent être envoyées d'ici au 3 mai 2026 par courriel à l'adresse suivante : [technique@plan-les-ouates.ch](mailto:technique@plan-les-ouates.ch)

Le candidat indiquera, lors de son envoi, le libellé suivant : « Coopérative du Rolliet – Candidature pour une arcade ». Un accusé de réception vous parviendra en retour.

Merci de bien vouloir adresser toute question éventuelle à : [info@rez-actifs.ch](mailto:info@rez-actifs.ch)

## 7) Critères d'évaluation

Le principal critère d'évaluation des candidatures sera la capacité de ces dernières à répondre aux principes AVQ, qui se traduisent par les attendus du point 3 du présent appel à projets.

Une grille d'évaluation permettra précisément de pondérer les candidatures sur la base des trois axes suivants :

- Compétences et expérience du porteur de projet & réalisme, ancienneté et ancrage du projet (*descriptif de l'équipe, CV, lettre de motivation*). 20 % de la note
- Finances du projet (*données financières*). 30 % de la note
- Impact social et environnemental du projet (*résumé opérationnel, modèle d'affaire, lettre de motivation*). 50 % de la note

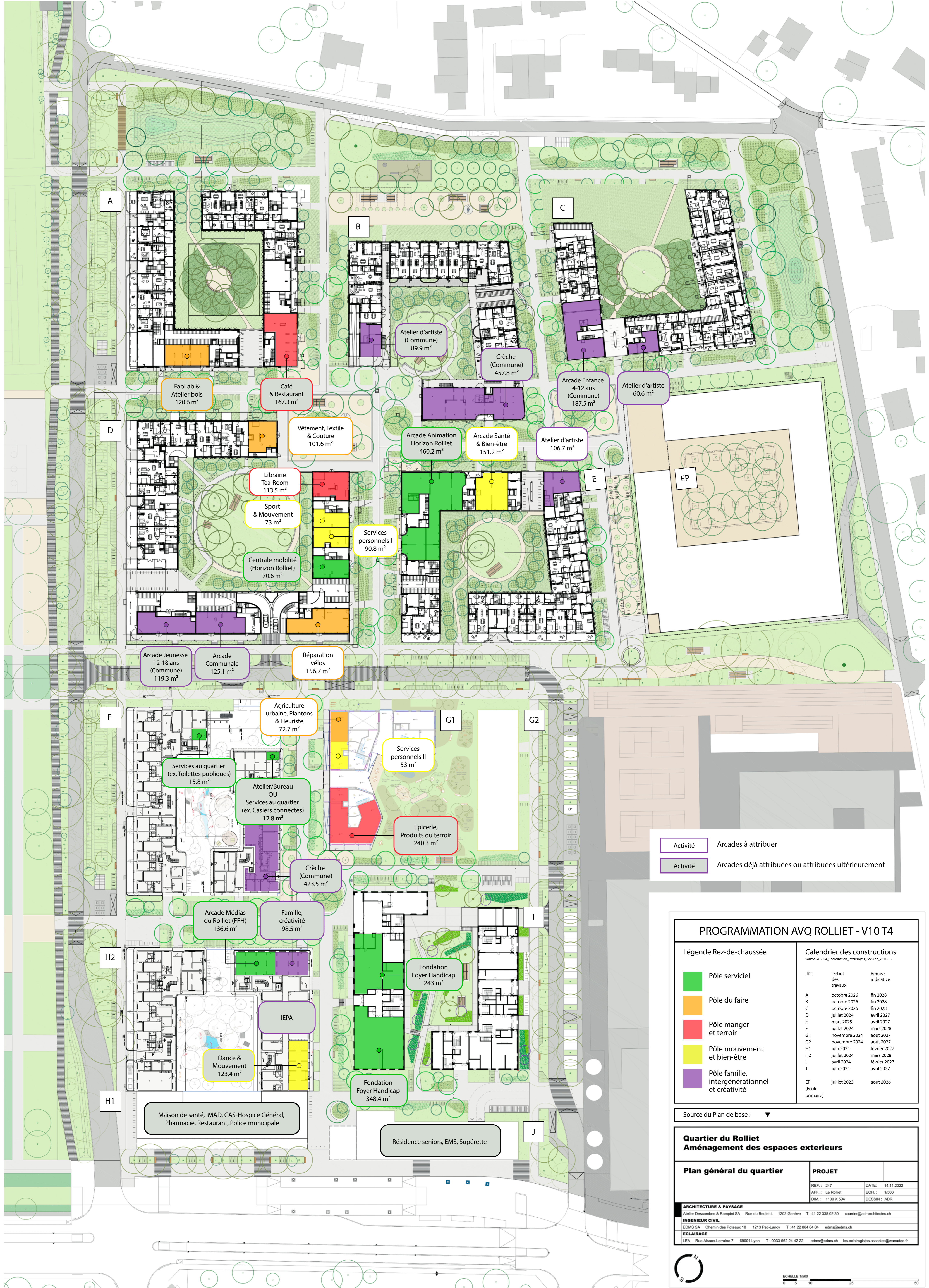
## 8) Modalités de sélection

Dans un premier temps, les candidatures seront étudiées par l'équipe de Rez Actifs sur la base des critères listés en point 7 du présent document. Suite à cette analyse, la grille d'évaluation ainsi que des recommandations seront adressées à la Coopérative du Rolliet.

Par la suite, la Coopérative pré-sélectionnera un ou plusieurs projets pour une audition sur la base des recommandations de Rez Actifs ainsi que de sa propre analyse des candidatures, basée sur la même grille d'évaluation.

Des entretiens avec la Coopérative du Rolliet auront lieu la première quinzaine de juin 2026. Nous vous remercions de bien vouloir vous libérer cette période-ci. La Coopérative du Rolliet sélectionnera un projet-lauréat avant l'été 2026.

Enfin, un accord d'exclusivité sera signé entre la coopérative du Rolliet et les porteurs et porteuses du projet lauréat, pour la signature d'une promesse de bail.



- Activité Arcades à attribuer
- Activité Arcades déjà attribuées ou attribuées ultérieurement

PROGRAMMATION AVQ ROLLIET - V10 T4		
<b>Légende Rez-de-chaussée</b>		
<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #4CAF50; border: 1px solid black;"></span>	Pôle serviciel	
<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #FF9800; border: 1px solid black;"></span>	Pôle du faire	
<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #F44336; border: 1px solid black;"></span>	Pôle manger et terroir	
<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #FFEB3B; border: 1px solid black;"></span>	Pôle mouvement et bien-être	
<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: #9C27B0; border: 1px solid black;"></span>	Pôle famille, intergénérationnel et créativité	
<b>Calendrier des constructions</b>		
<small>Source : A17-04_Coordination_ItinProjets_Revision_25.03.18</small>		
Ilôt	Début des travaux	Remise indicative
A	octobre 2026	fin 2028
B	octobre 2026	fin 2028
C	octobre 2026	fin 2028
D	juillet 2024	avril 2027
E	mars 2025	avril 2027
F	juillet 2024	mars 2028
G1	novembre 2024	août 2027
G2	novembre 2024	août 2027
H1	juin 2024	février 2027
H2	juillet 2024	mars 2028
I	juillet 2024	février 2027
J	juin 2024	avril 2027
EP (Ecole primaire)	juillet 2023	août 2026

Source du Plan de base : ▼

**Quartier du Rolliet**  
**Aménagement des espaces extérieurs**

**Plan général du quartier**

<b>PROJET</b>	
REF. : 247	DATE: 14.11.2022
AFF. : La Rolliet	ECH. : 1/500
DIM. : 1100 X 594	DESSIN : ADR

**ARCHITECTURE & PAYSAGE**  
 Atelier Descombes & Rampini SA Rue du Beulet 4 1203 Genève T : 41 22 338 02 30 courrier@adr-architectes.ch

**INGENIEUR CIVIL**  
 EDMS SA Chemin des Poteaux 10 1213 Petit-Lancy T : 41 22 884 84 84 edms@edms.ch

**ECLAIRAGE**  
 LEA Rue Alsace-Lorraine 7 69001 Lyon T : 0033 662 24 42 22 edms@edms.ch les.eclairagistes.associes@wanadoo.fr